

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 2 MARS 2023**

**MISE EN PLACE DE LA SEANCE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b>	<p><b>Désignation du secrétaire de séance - Vote</b></p> <p>Mme Viviane PERRIN est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-1</b> 23SGADL0001	<p><b>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-2</b> 23SGADL0002	<p><b>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</b></p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p>	<b>David MARTI</b>

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>I-3</b> 23SGADL0003	<p><b>Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que Monsieur Yohann CASSIER siègera dans la commission suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développement, aménagement et services aux habitants.</li> </ul> </li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>I-4</b> 23SGADL0004	<p><b>Société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage - Dissolution</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le principe et les modalités de la dissolution de la société d'économie mixte locale Creusot Montceau Recyclage, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 Torcy.</li> <li>- De donner mandat aux représentants de la Communauté Urbaine au sein de l'assemblée générale pour approuver cette dissolution.</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette liquidation.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p>	<b>Daniel MEUNIER</b>

	<p>Nombre de votants : 56 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Yohann CASSIER, M. Philippe PIGEAU, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-1</b> 23SGADL0005	<p><b>Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2022,</li> <li>- D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2022.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-2</b> 23SGADL0006	<p><b>Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville de Montceau-les-Mines, entre Action Logement, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine.</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Montserrat REYES</b>

## DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>III-3</b> 23SGADL0007</p>	<p><b>Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du Creusot, entre Action Logement, la ville du Creusot et la Communauté Urbaine.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Montserrat REYES</b></p>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>IV-1</b> 23SGADL0008</p>	<p><b>Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la modification du règlement d'attribution en matière d'immobilier d'entreprises, de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Claude LAGRANGE</b></p>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-2</b> 23SGADL0009	<p><b>JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'approuver la convention d'application entre l'entreprise JH BATIMENT, par l'intermédiaire de la SCI RAYM BAT, et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 15 681,60 € à la SCI RAYM BAT ;</li><li>- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;</li><li>- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-Claude LAGRANGE</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-3</b> 23SGADL0010	<p><b>LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de vendre à la société OMC Promotion, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 8, rue Jules Vernes, Canton du Bas Hellu, RONCHIN (59790), identifiée sous le numéro SIRET 811 168 442 000 10, RCS Lille Métropole, présidée par la Holding OMC, une partie de la place Schneider, en nature de plateforme prête à construire, sise commune du Creusot, pour une superficie approximative de 1270 m<sup>2</sup> ;</li><li>- de fixer le prix de cette vente à 81 000 € HT;</li><li>- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;</li><li>- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces</li></ul>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

	<p>afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget 2023.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p><b>IV-4</b> 23SGADL0011</p>	<p><b>Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2023 ;</li> <li>- D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;</li> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 59 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Bernard DURAND, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PRIET, Mme Valérie LEDAIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>Daniel MEUNIER</b></p>

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-1</b> 23SGADL0012	<p><b>SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'approuver le versement par la Communauté Urbaine Creusot Montceau d'une participation financière de 15 100 € à la SPL Sud Bourgogne THD ;</li><li>- d'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents au versement de cette somme de 15 100.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Daniel MEUNIER</b>

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-2</b> 23SGADL0013	<p><b>Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2022 ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;</li><li>- D'imputer les dépenses et les recettes sur le budget correspondant</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jérémy PINTO</b>

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-3</b> 23SGADL0014	<p><b>Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'instaurer la gratuité de la billetterie de la villa Perrusson et de son jardin pour tous les publics du 2 au 30 avril 2023 ;</li><li>- De préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité seront réexaminés par le conseil communautaire.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Cyril GOMET</b>

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS												
<b>V-4</b> 23SGADL0015	<p><b>Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :</li></ul> <table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Désignations</th><th style="text-align: center;">Prix de vente</th></tr></thead><tbody><tr><td>Peluche</td><td style="text-align: right;">6,90 €</td></tr><tr><td>Kit enfant</td><td style="text-align: right;">9,90 €</td></tr><tr><td>Poster coloriage</td><td style="text-align: right;">8,90 €</td></tr><tr><td>Carte postale</td><td style="text-align: right;">0,50 €</td></tr><tr><td>Carte postale - nouveauté</td><td style="text-align: right;">1 €</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Désignations	Prix de vente	Peluche	6,90 €	Kit enfant	9,90 €	Poster coloriage	8,90 €	Carte postale	0,50 €	Carte postale - nouveauté	1 €	<b>Cyril GOMET</b>
Désignations	Prix de vente													
Peluche	6,90 €													
Kit enfant	9,90 €													
Poster coloriage	8,90 €													
Carte postale	0,50 €													
Carte postale - nouveauté	1 €													

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>V-5</b> 23SGADL0016</p>	<p><b>Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre.</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le plan de financement et les demandes de subvention ou d'appels de fonds auprès des partenaires du contrat du canal du centre.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Paul BAUDIN</b></p>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>VI-1</b> 23SGADL0017</p>	<p><b>Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché 21023PRP lot 2 conclue avec l'entreprise COLAS FRANCE.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Marc FRIZOT</b></p>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>VI-2</b> 23SGADL0018</p>	<p><b>Direction de l'eau et de l'assainissement - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>o Lot 1 : travaux assainissement :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le montant annuel est estimé à 4 150 000 € HT ;</li><li>▪ Un maximum de 5 000 000 € HT/an est prévu ;</li><li>▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ;</li></ul></li><li>o Lot 2 : chemisage réseau d'assainissement :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le montant annuel est estimé à 462 000 € ;</li><li>▪ Un montant maximum de 520 000 € HT/an ;</li><li>▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ;</li></ul></li><li>o Lot 3 : branchements ponctuels d'assainissement :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le montant annuel est estimé à 455 000 € ;</li><li>▪ Un maximum de 550 000€ HT/an ;</li><li>▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans</li></ul></li><li>o Lot 4 : travaux d'eau potable :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le montant annuel est estimé à 450 000 € ;</li><li>▪ Un maximum de 700 000 € HT/an ;</li><li>▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans.</li></ul></li></ul></li></ul> <p>- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Marc FRIZOT</b></p>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>VI-3</b> 23SGADL0019</p>	<p><b>CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025.</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'approuver la réduction à 10 € du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels fournis par la CUCM sur la période jusqu'au 31 décembre 2025 ;</li><li>- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-François JAUNET</b></p>

Le président,  
**David MARTI**



